



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°284

Avril 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 AVRIL 2021

Présents : 18 Absent non excusé : Yoann COLPIN

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00

Madame Isabelle SIRLIN est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31 Mars 2021

B. DÉLIBÉRATIONS

1. Adhésion au C.A.U.E.
2. Construction d'une 7ème classe à l'école Arc-en-Ciel – Plan de financement prévisionnel
3. Mise en place d'un modulaire toilettes à l'école Arc-en-Ciel – Plan de financement prévisionnel
4. Mise en place d'un self au restaurant scolaire– Plan de financement prévisionnel
5. Acquisition du « portail famille » – demande de subvention
6. Rénovation du logement d'urgence : Validation du plan prévisionnel de financement
7. Remplacement de deux chaudières fioul : Validation du plan prévisionnel de financement
8. Transfert de la compétence d'organisation de la mobilité à la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne
9. Achat d'un tracteur pour les Services Techniques
10. Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la traversée du centre bourg RD34
11. Création d'un accès sécurisé avec aménagement d'un parking à l'école Arc-en-Ciel - Plan de financement
12. Recrutement d'un saisonnier non titulaire pour un accroissement temporaire d'activité pour le service des espaces verts

C. INFORMATIONS DIVERSES

1. Devis décorations de Noël
2. Devis programme traçage de voirie 2021
3. Information sur le programme voirie 2021
4. Diagnostic énergie salle polyvalente
5. Choix d'un référent pour Vilaine en fête
6. Élections départementales et régionales du 20 et 27 juin 2021
7. Démission d'une élue au poste de délégué
8. Programme Breizh Bocage
9. Modifications du service de conseils en énergie
10. Plan vélos et banc
11. Information C.C.A.S
12. Vaccination Covid 19

A. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31 Mars 2021

Le compte-rendu du conseil municipal du 31 Mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

B. DÉLIBÉRATIONS

1. Adhésion au C.A.U.E.

Monsieur le Maire informe et / ou rappelle aux membres du conseil l'adhésion de la commune de Saint-Dolay au CAUE (Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement) durant le précédent mandat.

La cotisation est de 0.33 € net par habitant sur la base de la population municipale. La cotisation pour 2021 s'élèvera à 829.95 € (2515 habitants x 0.33 €). Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer pour renouveler cette adhésion pour la durée du mandat.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité pour renouveler l'adhésion à partir de 2021 jusqu'à la fin du mandat.

Le Conseil Municipal valide et vote cette adhésion à l'unanimité.

2. Construction d'une 7ème classe à l'école Arc-en-Ciel – Plan de financement prévisionnel

La délibération est reportée.

3. Mise en place d'un modulaire toilettes à l'école Arc-en-Ciel – Plan de financement prévisionnel

Mme Gaëlle DAVID, adjointe en charge de l'enfance jeunesse, explique qu'il est nécessaire d'installer deux sanitaires afin de respecter les normes en vigueur. Elle présente la proposition de l'entreprise SOLFAB pour la pose d'un module de 14.85 m², toilettes dans la cour de l'école publique Arc-en-ciel pour un montant de 9590.00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	
Fourniture du modulaire	8590.00 €	CD 56 PST 30%	2877.00 €
Transport	320.00 €	Autofinancement	6713.00 €
Montage	680.00 €		
TOTAL	9590.00 €		9590.00 €

L'avis du Conseil Municipal est sollicité pour :

- Valider le devis ci-dessus et autoriser Monsieur le Maire à le signer,
- Valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus et solliciter le Conseil Départemental et tous les organismes susceptibles d'apporter une aide financière.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité pour cet achat.

4. Mise en place d'un self au restaurant scolaire – Plan de financement prévisionnel

Mme Gaëlle DAVID, adjointe en charge de l'enfance jeunesse, présente le projet de mise en place d'un self.

Le self va permettre la mise en place d'une nouvelle organisation. Les enfants déjeuneront dans de meilleures conditions. Les animateurs et le personnel de cantine pourront exercer pleinement leurs fonctions.

La commission enfance, propose de retenir le devis 56 Equipement pour un montant de 28 514.86 € HT. Ce devis comprend la fourniture de distributeurs de plateaux, couverts, pain etc., d'un meuble cuve réfrigéré spécifique pour la présentation en self, d'une armoire de maintien en température, et un chariot pour ranger les plateaux et vaisselle pour desservir. Il sera mis en place une gestion des déchets avec un meuble de tri.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	
Mobiliers	28 514.86 €	Plan de relance	16 091.80 €
		CAF 30 % plafonné	3 592.00 €
		Autofinancement	8 831.06 €
TOTAL	28 514.86 €		28 514.86 €

L'avis du Conseil Municipal est sollicité pour :

- Valider le devis ci-dessus et autoriser Monsieur le Maire à le signer
- Valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus et solliciter le soutien aux cantines scolaires dans le cadre du plan de relance, la CAF du Morbihan et tous les organismes susceptibles d'apporter une aide financière.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité pour l'achat et la mise en place de ce self.

5. Acquisition du « portail famille » – demande de subvention

Mme Gaëlle DAVID, adjointe en charge de l'enfance jeunesse, présente la proposition de Berger Levrault concernant la mise en place du Portail Famille.

Le devis s'élève à un montant total de 10 280 € HT comprenant l'acquisition du logiciel, son installation, la récupération des données et la formation, ainsi qu'un outil de pointage pour 659.00 € HT.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité pour valider le devis et la demande d'aide financière auprès de la CAF du Morbihan.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité ce projet.

6. Rénovation du logement d'urgence : Validation du plan prévisionnel de financement

M. Nicolas GURIEC, adjoint aux bâtiments, explique que les travaux consistent en la rénovation totale du logement de 110 m² dans le bourg de Saint-Dolay, acquis par la commune en 2016 pour accueillir des familles en situation d'urgence.

Les travaux HT :

- Fourniture et pose de menuiseries entreprise PRIEZ : 9 634.00 €
- Isolation et placo entreprise CHESNIN MCE : 17 297.00 €
- Peinture et revêtements de sol entreprise JOSSELIN : 9 377.09 €
- Électricité entreprise DOL ELEC : 7 698.80 €
- Plomberie entreprise Le Plombier de Villeneuve : 5 347.49 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	
Fourniture et pose de menuiserie	9 634.00 €	DSIL Plan de relance 80%	40 000.00 €
Isolation intérieure	17 297.00 €		
Peinture et revêtements de sol	9 377.09 €	Autofinancement 20 %	
Électricité	7 698.80 €		10 854.38 €
Plomberie	5 347.49 €		
Travaux de raccordement EDF (estimation)	1 500.00 €		
TOTAL	50 854.38 €		50 854.38 €

L'avis du Conseil Municipal est sollicité pour :

- Valider les devis ci-dessus et autoriser Monsieur le Maire à les signer
- Valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus et solliciter la DSIL et tous les organismes susceptibles d'apporter une aide financière.

Le Conseil Municipal vote par 17 pour et 1 abstention la rénovation de ce logement.

7. Remplacement de deux chaudières fioul : Validation du plan prévisionnel de financement

M. Nicolas GURIEC, adjoint aux bâtiments, indique que les deux chaudières fioul du bâtiment « La Poste » et du centre de loisirs sont les deux dernières chaudières de la commune à utiliser l'énergie fioul. Il propose leur remplacement par deux chaudières bois (pellets).

M. Nicolas GURIEC présente deux devis de l'entreprise ECO LOGIS SERVICES d'Allaire pour un montant de 17 149,00 € HT

pour le bâtiment de « La Poste » et d'un montant de 25 736.00 € HT pour le centre de loisirs.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	
Chaudière bâtiment « La poste » 4 locations	17 149.00 €	DSIL Plan de relance 80%	34 308.00 €
Chaudière Centre de Loisirs	25 736.00 €	Autofinancement	8 577.00 €
TOTAL	42 885.00 €		42 885.00 €

L'avis du Conseil Municipal est sollicité pour :

- Valider les devis ci-dessus et autoriser Monsieur le Maire à les signer
- Valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus et solliciter la DSIL et tous les organismes susceptibles d'apporter une aide financière.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le remplacement de ces deux chaudières.

8. Transfert de la compétence d'organisation de la mobilité à la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne

La loi du 24 décembre 2019 d'organisation des mobilités (LOM) invite les communautés de communes à se prononcer avant le 31 mars 2021 sur le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité, dans les conditions de l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'hypothèse d'une prise de compétence « mobilité » a fait l'objet d'une étude approfondie par la communauté de communes Arc Sud Bretagne qui a été portée à la connaissance de chaque commune membre suite à la délibération du conseil communautaire du 16 mars dernier. Le conseil communautaire s'est prononcé en faveur de la prise de compétence mobilité.

Dans le cas où le transfert de compétence est acté par délibérations concordantes des communes membres et de la communauté de commune, cette dernière deviendra une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) compétente pour l'organisation de tous les services énumérés à l'article L. 1231-1-1 du code des transports sur son territoire intercommunal appelé « ressort territorial », la compétence d'organisation de la mobilité n'étant pas sécable.

En revanche, une communauté de communes AOM est libre de choisir les services qu'elle souhaite mettre en place. Autrement dit, elle n'est pas tenue d'organiser tous les services énumérés par l'article L. 1231-1-1 du code des transports.

Des actions ont été engagées telles que :

- L'adhésion à EHOP et à la plateforme Ouestgo pour développer le co-voiturage
- L'aide au financement d'aires de co-voiturage
- L'élaboration d'un schéma directeur cyclable en cours
- L'expérimentation d'itinéraires cyclables par la création de nouveaux
- La mise en service prévue en 2021 d'une location longue durée de vélos à assistance électrique

Par ailleurs, la Communauté de Communes est compétente en matière de transports scolaires des primaires par délégation de la Région.

En cas de transfert, les communes perdent la compétence et seule la communauté de communes pourra, en tant qu'AOM, organiser les services de mobilité sur le territoire de la communauté de communes.

Ceci étant exposé,

Vu la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, et notamment son article 8, III ;

Vu le code des transports, et notamment ses articles L. 1231-1 et L. 1231-1-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-7 ;

Vu la délibération de la communauté de communes Arc Sud Bretagne en date du 16 mars 2021 en faveur de la prise de compétence d'organisation de la mobilité

Vu le plan de mobilité simplifié adopté par le conseil communautaire du 5 février 2019

Entendu le rapport de présentation et ses éventuelles annexes

L'avis du Conseil Municipal est sollicité pour :

- Se prononcer en faveur du transfert, à la communauté de communes, de la compétence mobilité telle que prévue aux articles L. 1231-1 et L. 1231-1-1 du code des transports et de l'ajout de la compétence au sein des statuts de celle-ci, au titre des compétences facultatives, en ces termes : « organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération ;
- Charger Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à la communauté de communes Arc Sud Bretagne.

Le Conseil Municipal a voté : 15 pour, 2 abstentions, pour le transfert de la compétence.

Madame Patricia CANAUX n'a pas pris part au vote au vue de sa fonction à Arc Sud Bretagne.

9. Achat d'un tracteur pour les Services Techniques

M. Nicolas GURIEC, adjoint en charge de la voirie, propose le remplacement du tracteur des services techniques. La commission voirie a retenu le devis de l'entreprise GABILLET d'Arzal pour l'achat d'un tracteur de marque NEW HOLLAND, pour un montant de 64 700 € HT.

L'actuel tracteur datant de 18 ans sera repris par l'entreprise GABILLET pour un montant de 18 000 € HT.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité pour :

- Retenir la proposition de l'entreprise GABILLET

Le conseil municipal a voté à l'unanimité pour l'achat du tracteur pour les services techniques.

10. Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la traversée du centre bourg RD34

M. Nicolas GURIEC, adjoint en charge de la voirie, indique que le département souhaite réaliser la réfection de la chaussée sur la RD 34 qui traverse le bourg, travaux réalisés sur 2 années. Il est proposé de réaliser en complément, une sécurisation de cet axe de circulation sur environ 1300m. Pour ce faire nous devons nous faire accompagner de bureaux d'études urbaniste.

La commission voirie qui s'est réunie le mercredi 14 avril 2021 propose de retenir le groupement de bureaux d'études C21 de Saint Lyphard et AGPU de Mauve sur Loire pour un montant de 7 700 € HT.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité pour ce cabinet.

11. Création d'un accès sécurisé avec aménagement d'un parking à l'école Arc-en-Ciel - Plan de financement

M. Jean-Pierre HAMON, adjoint en charge de la sécurité, explique qu'il est indispensable de revoir l'accès à l'école Arc-en-ciel.

En effet, la construction de deux classes, sur le parking actuel a pour conséquence la suppression d'une quinzaine de places.

Il a été constaté que certains parents déposent leur(s) enfant(s) à l'école, se garent sur les trottoirs de la RD34 qui traverse la commune aux heures de circulation très importante (cars, poids lourds, etc....)

La commission sécurité qui s'est réunie le 21 janvier et le 15 avril 2021 a travaillé sur un projet aujourd'hui présenté au Conseil Municipal. Un parking d'une trentaine de places sera créé pour le stationnement.

La commission sécurité propose de retenir la proposition d'aménagement de l'entreprise LEMEE LTP pour un montant de 24 114.59 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	
Création d'un accès sécurité avec aménagement d'un parking	24 114.59 €	Conseil Départemental PST 30 %	7 234.38 €
		Amende de police 20%	4 822.92 €
		Autofinancement	12 057.29 €
TOTAL	24 114.59 €	TOTAL	24 114.59 €

L'avis du conseil Municipal est sollicité pour :

- Retenir la proposition de l'entreprise LEMEE LTP
- Valider le plan de financement prévisionnel
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental et à déposer un dossier d'aide au titre du programme de solidarité départemental et au titre des amendes de police et tous organismes susceptibles de cofinancer.

Le conseil municipal a voté : 17 pour et 1 abstention pour la création du parking.

12. Recrutement d'un saisonnier non titulaire pour un accroissement temporaire d'activité pour le service des espaces verts

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, stipule dans son article 3-1° que « les collectivités et établissements peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à [...] un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.»

Considérant l'activité saisonnière des espaces verts, il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, au recrutement d'un agent occasionnel dans les conditions suivantes :

- Un adjoint technique pour un horaire annualisé de 35 h/ semaine du 1er mai 2021 au 30 juillet 2021.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le recrutement de ce saisonnier.

INFORMATIONS DIVERSES

1. Devis décorations de Noël

M. Nicolas GURIEC, adjoint en charge de la voirie, informe de l'achat complémentaire de décorations de Noël. Le montant de cet investissement sera de 3837.86 € TTC.

2. Devis programme traçage de voirie 2021

M. Nicolas GURIEC, adjoint en charge de la voirie informe qu'un diagnostic complet des traçages au sol de la commune a été réalisé. Le montant des travaux prévus pour l'année 2021 s'élèvera à 3355.14 € TTC.

3. Information sur le programme voirie 2021

M. Nicolas GURIEC, adjoint en charge de la voirie, informe que les routes retenues pour réfection sont les suivantes : La Martinais – Le Béchy. Un dossier de consultation sera envoyé aux entreprises.

4. Diagnostic énergie Salle Polyvalente

M. Nicolas GURIEC, adjoint aux bâtiments, a sollicité Morbihan Energie. Celui-ci accompagne les communes dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments et propose des audits gratuits. La commission a validé cette prestation.

5. Choix d'un référent pour Vilaine en fête

Le référent Vilaine en fête pour la commune de Saint-Dolay est Aurélia Millin de Grandmaison adjointe à la culture.

6. Elections Départementales et Régionales du 20 et 27 juin 2021

Monsieur le Maire informe que les élections « Départementales et Régionales » des dimanches 20 et 27 juin 2021 auront lieu au Complexe Sportif de la Noë en raison de la crise sanitaire.

Monsieur le Maire informe qu'il sera mis en place un protocole sanitaire pour le déroulement des élections. Il fait appel aux bénévoles, qui souhaiteraient participer aux permanences avec les élus ainsi qu'au dépouillement, de bien vouloir se faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie, **avant le 19 mai 2021 dernier délais.**

7. Démission d'une élue au poste de délégué

Monsieur le Maire informe que Madame Christine Chazelle a démissionné de son poste de délégué. Elle reste conseillère municipale.

8. Programme Breizh Bocage

Monsieur le Maire vous informe qu'un programme de haies bocagères a été mise en place pour les exploitants et propriétaires. Ce programme est subventionné à 80 % par l'Europe (FEADER), la Région Bretagne, les Conseils Départementaux 56 et 35 et 20% par les quatre EPCI. Vous pouvez prendre contact avec Monsieur Julien Vidal Technicien bocage 06 98 37 95 78 par mail : julien.vidal@eptb-vilaine.fr.

9. Modifications du service de conseils en énergie

Afin d'améliorer le confort du logement, faire des économies d'énergie ou installer des panneaux solaires ou thermiques, deux partenaires ont été missionnés par la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne pour répondre à vos questions :

- SOLIHA : du lundi au Jeudi de 9h à 17h au 02.55.59.05.99 ou par e-mail : mbognet@solihha.fr
Les permanences ont lieu le 2ème et 4ème jeudi du mois de 14h à 17h rue du Hinly à Muzillac
- Adil Morbihan : 02 97 47 02 30 e-mail : adil.56@wanadoo.fr

Les permanences ont lieu le 2ème jeudi du mois à la Mairie de la Roche Bernard de 14 h à 17 h Vous trouverez aussi des conseils en rénovation énergétique sur le site Rénov'habitat Bretagne : <http://renov-habitat.bzh>

10. Plan vélos et banc

Mme Isabelle SIRLIN, adjointe aux affaires sociales, informe qu'afin d'encourager la pratique du vélo, une trentaine d'arceaux ont été mis en place à divers endroits de la commune dans le cadre du dispositif « Coup de pouce vélo ». D'ores et déjà vous pouvez en faire bon usage !

Un banc a été installé rue du Crézelo afin de faciliter le parcours pour nos aînés, à se rendre à la pharmacie ou à la Poste.

11. Information C.C.A.S

Mme Isabelle SIRLIN, vice-présidente du C.C.A.S., informe que les membres du C.C.A.S. ont distribué à nos aînés âgés de 78 ans et plus, une enveloppe contenant 4 bons d'achats de 5 €, à dépenser dans les commerces de la commune. Ces bons sont utilisables jusqu'au 31 juillet 2021.

12. Vaccination Covid 19

Mme Isabelle SIRLIN, vice-présidente du C.C.A.S., informe que dans le cadre de la vaccination contre la COVID 19, la communauté de communes Arc Sud Bretagne, la mairie et le C.C.A.S. se sont mobilisés pour faire vacciner les dolaysiennes et dolaysiens.

Sur 330 personnes répertoriées, âgées de 70 ans et plus ou moins de 70 ans présentant une comorbidité, 116 personnes ont été vaccinées avec le vaccin Pfizer ou Moderna au centre de vaccination de Muzillac et au centre de vaccination éphémère de Nivillac.

La mairie a accompagné les personnes âgées à mobilité réduite en minibus à Muzillac. Des membres du C.C.A.S., des familles ou amis ont aussi apporté leur aide à ces déplacements.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MERCREDI 26 MAI 2021 A 20 H 30
A LA SALLE POLYVALENTE**

Groupe « Saint-Dolay Citoyens ! » - Écologie, Citoyenneté, Solidarité

Venez nous rencontrer ! Habitants de Saint-Dolay, associations, professionnels : vous avez une question, un besoin, une remarque, une proposition, un projet dans la commune ? Claire GERARD et Stéphane PELLION, élus « Saint-Dolay Citoyens ! », vous accueillent à la Mairie tous les 3^{ème} samedi du mois, de 10h à 12h, avec ou sans rendez-vous.

Samedi 15 mai	Samedi 19 juin	Samedi 17 juillet	Samedi 18 septembre
Samedi 16 octobre	Samedi 20 novembre	Samedi 18 décembre	De 10h à 12h

Vous pouvez nous contacter par mail : saintdolaycitoyens@mailo.com ou sur Facebook @saintdolaycitoyens

Étude thermique des bâtiments communaux : Nous avons informé la commission « bâtiments » que Morbihan Énergie pouvait accompagner la commune, gratuitement, dans la réalisation d'une étude thermique. C'est chose faite pour la salle polyvalente et nous nous en félicitons ! Nous regrettons seulement que des travaux d'isolation à hauteur de 20.000 euros aient été déjà engagés avant même la réalisation de ces études. Rappelons que les subventions dépendent de plus en plus de la qualité environnementale de la rénovation des bâtiments et du choix des matériaux utilisés.

Agenda de la Médiathèque

Vendredi 7 mai de 15h à 19h00 : PARTAGE-PLANTS : échange de plants et de graines comestibles et bios devant l'épicerie associative *Le Local* et côté patio de la médiathèque.

Samedi 12 juin à 10h CONFERENCE/TEMOIGNAGE avec Prisca Lévêque, présidente de l'association *Femme Phoenix* qui vient en aide aux femmes victimes de violences conjugales. Mme Lévêque exposera les différentes missions de l'association, apportera son témoignage, et échangera avec le public sur le sujet.

Samedi 19 juin à 10h : RENCONTRE/ECHANGE avec Joël Bosc autour de son livre *Confinités*, un recueil de poèmes écrits pendant (et sur) le confinement. Ce sera également l'occasion d'échanger sur cette période si particulière et de partager le vécu de chacun.

Samedi 26 juin à 10h : PRESENTATION/DEDICACE avec Hervé Dréan autour de son livre *Êtres fantastiques autour de La Roche-Bernard*. Un ouvrage qui s'inscrit dans la continuité du travail de « collecteur » d'Hervé et rassemble de courtes histoires locales mettant en scène ces « êtres fantastiques ».

Toutes les animations sont gratuites.

L'équipe de la médiathèque est joignable par mail : mediatheque@saintdolay.fr / téléphone : 02 99 90 29 29

Retrouvez-nous sur notre page Facebook **@MediathequedeSaintDolay** ainsi que sur le site web **www.saintdolay.fr**

Horaires d'ouverture de la médiathèque (fermeture les jours fériés)

mercredi 9h30-12h et 13h30-18h30 | jeudi 16h30-18h30 | vendredi 16h30-18h30 | samedi 9h30-12h

POLICE PLURI-COMMUNALE « SUD VILAINE » INFO

USAGE DU FEU :

Le temps sec que nous connaissons actuellement est propice à des départs de feu. Le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS 56) a d'ailleurs noté en avril une recrudescence de ses interventions pour des incendies d'espaces naturels.

Trop de départs de feu sont encore constatés sur le territoire de la commune malgré l'interdiction édictée par l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2019.

Pour rappel le brûlage des déchets verts est interdit toute l'année !

La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie **d'une amende de 450 €**.

Quant au fait de brûler des matières polluantes telles que du plastique ou des pneus, l'infraction se transforme en délit.

Pour toute question relative à l'élimination de vos déchets, vous pouvez prendre attache auprès du service Environnement Déchets de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne au 02.99.91.40.90.

RÉGLEMENTATION DU BRUIT POUR LES PARTICULIERS :

Arrêté préfectoral du 10 Juillet 2014 Section 7, Article 21.

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments ou machines qu'ils utilisent pour leurs loisirs ou diverses activités ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **Du lundi au samedi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00**